

## **DELIBERATIONS DU** **CONSEIL MUNICIPAL**

L'an Deux Mil Dix-Sept, le dix-neuf septembre, le Conseil Municipal s'est réuni à l'hôtel de ville, dans la salle du Conseil Municipal, sur convocation régulière adressée à ses membres le quatorze septembre deux mil dix-sept par Monsieur **Olivier DAMEZ**, son Maire en exercice qui a présidé la séance.

**Etaient présents** : MM. **ASTRUC Sylvie, BASSEZ Dominique, COUFFIGNAL Anne, DAMEZ Olivier, JUAN Christophe, LAGANTHE René, LAURENT-COUTENS Sylvanie, MAS Jean-Claude, PAGES Gisèle, ROLIN Claudine, TENEGAL Denis, VERGNES Valérie.**

**Absent(s) excusé(s) ayant donné procuration** : MM. **ATTALI François à TENEGAL Denis, CAMOLESE Stéphan à DAMEZ Olivier, GENEVE Christelle à PAGES Gisèle, JOLY Ananda à BASSEZ Dominique.**

**Excusé(es)** : **DAURES Philippe, Garance MORGAIN**

**Absent(es)** : **LLEWELLYN Anthony**

La séance est ouverte ce mardi dix-neuf septembre à vingt heures trente, sous la présidence de son Maire en exercice, Monsieur **Olivier DAMEZ**.  
Il est procédé à l'appel nominal des membres présents.

**Désignation du secrétaire de séance** : Madame **PAGES Gisèle**

Approbation du procès-verbal à l'unanimité

### **Délibération n° 2017/51 : Modification de l'article 3 des statuts de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet**

Monsieur Le Maire indique que :

≡ vu l'arrêté préfectoral du 26 décembre 2016 portant transformation de la Communauté de Commune issue de la fusion des Communautés de Communes du Rabastinois, Tarn et Dadou, Vère sur Grésigne Pays Rabastinois en communauté d'agglomération au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

≡ vu l'article 3 des statuts de la Communauté d'Agglomération,

≡ vu la délibération du Conseil Communautaire du 29 mai 2017 approuvant la modification de l'article 3 des statuts de la Communauté d'Agglomération, il convient de délibérer sur le choix du nom de cette communauté d'agglomération.

Il est proposé le nom de Communauté d'Agglomération de Gaillac-Graulhet.

Cette proposition engendre un débat entre les élus qui considèrent que le nom proposé n'est pas représentatif de la diversité du territoire.

Monsieur Le Maire rappelle qu'il est important de valider le nom susvisé dans un souci de structuration harmonieuse de cette nouvelle Communauté d'Agglomération.

3 contre  
3 abstention  
10 pour.

**Délibération n° 2017/52 : Délégation du Conseil Municipal au Maire à signer avec la Communauté d'Agglomération la convention d'instruction des autorisations et actes d'urbanisme**

Monsieur Le Maire rappelle que la réorganisation de l'ADS à un niveau intercommunal implique de formaliser l'instruction des actes et autorisations d'urbanisme par une convention entre la Commune de Couffouleux et la Communauté d'Agglomération. Il est demandé à l'ensemble des élus d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

1 unanimité  
1 abstention

**Délibération n° 2017/53 : Demande de subvention à la communauté d'Agglomération pour le lancement d'une étude sur l'habitat participatif**

Monsieur Le Maire indique que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, l'accompagnement opérationnel des communes a été identifié comme une priorité dans les programmes locaux de l'habitat par la Communauté d'Agglomération. Il s'agit d'un appui technique mais aussi financier.

En conséquence, Monsieur Le Maire propose de demander une subvention à la Communauté d'Agglomération pour une étude de faisabilité réalisée par l'association Hab.Fab pour la mise en œuvre opérationnelle d'un projet d'habitat.

Le coût de cette étude s'élève à 3 033,12 € TTC.

1 contre  
1 abstention.

**Délibération n° 2017/54 : Autorisation à défendre la commune dans le contentieux MULLIEZ-commune de Couffouleux**

Monsieur Le Maire indique que plusieurs recours liés aux questions d'urbanisme ont été déposés par un administré de la Commune.

De ce fait, il est nécessaire de choisir un avocat afin de défendre les intérêts de la Commune.

Monsieur Le Maire propose de choisir Maître Gilles MAGRINI, avocat au barreau de Toulouse.

Accord à l'unanimité.

**Délibération n° 2017/55 : Institution d'une participation aux frais de branchement au réseau d'assainissement pour les constructions nouvelles**

Monsieur Le Maire rappelle qu'en 2012, la commune a institué une participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC) de 3 500 € perçue lors de raccordement de nouveaux immeubles aux réseaux de collecte. La législation impose, que la partie située sous le domaine public, les travaux de raccordement soient effectués par le gestionnaire du réseau et non par les particuliers.

En conséquence, Monsieur Le Maire propose que lors du raccordement de constructions existantes, les propriétaires aient à leur charge, en plus de la PFAC d'un montant de 3 500 €, les frais de raccordement du réseau public au droit de leur parcelle pour un montant de 1 300 € TTC.

Accord à l'unanimité.

**Délibération n° 2017/56 : Institution d'une participation aux frais de branchement au réseau d'assainissement pour les constructions existantes**

Comme dans la délibération précédente, Monsieur Le Maire propose que pour les constructions nouvelles, les propriétaires aient à leur charge la PFAC pour un montant de 3 500 € et les frais de raccordement du réseau au droit de leur parcelle pour une somme de 1 300 € TTC.

Accord à l'unanimité.

**Délibération n° 2017/57 : Demande de subvention au Conseil Départemental pour l'extension du réseau d'assainissement**

Monsieur Le Maire indique que des travaux d'extension du réseau d'assainissement vont être réalisés dans les semaines qui viennent chemin du Saut.

Ces travaux s'élèvent à 24 977 € HT.

Monsieur Le Maire propose de demander une subvention la plus élevée possible au Conseil Départemental.

Accord à l'unanimité.

**Délibération n° 2017/58 : Demande de subvention à l'Agende de l'Eau Adour Garonne pour l'extension du réseau d'assainissement**

Comme dans la délibération précédente, Monsieur Le Maire propose de solliciter l'agence de l'eau pour l'obtention d'une subvention la plus élevée possible dans le cadre de la réalisation de travaux d'extension du réseau d'assainissement du chemin du Saut.

Accord à l'unanimité.

**Délibération n° 2017/59 : Signature d'un avenant pour la gestion du service d'assainissement collectif**

Monsieur Le Maire rappelle qu'un marché signé avec la Société VEOLIA pour la gestion du service assainissement collectif arrive à échéance au 31 décembre 2017.

Ce contrat prévoit au-delà de la gestion courante, des missions sur la station d'épuration.

Ainsi, Monsieur Le Maire propose de signer un avenant avec la Société VEOLIA jusqu'à la mise en eau de la nouvelle station d'épuration qui devrait intervenir en juin prochain.

Accord à l'unanimité.

**Délibération n° 2017/60 et 2017/61 : Décision modificative n° 2 et 3 – Budget Commune**

L'adjoint en charge des questions financières indique qu'une première décision modificative doit intervenir afin d'honorer un avenant lié à l'aménagement du carrefour du Week-End pour un montant de 2 500 €.

Cette somme sera débitée de l'article 2315 240 correspondant à un aménagement pluvial.

Accord à l'unanimité.

La seconde de 50 000 € s'effectue sur le budget communal en dépenses de fonctionnement

Il s'agit d'un versement à la communauté d'agglomération dans le cadre de transfert de la compétence scolaire.

A cela s'ajoute une modification de 16 000 € en dépenses d'investissement.

Accord à l'unanimité.

### **Délibération n° 2017/62 : Recrutement de personnel en contrat en durée déterminée**

Monsieur Le Maire indique que suite à la suppression des contrats aidés et afin de répondre aux besoins de l'école, il est proposé de recruter six personnes en contrat à durée déterminée pour six mois.

La durée hebdomadaire des postes s'échelonne entre 20 heures et 28 heures.

Accord à l'unanimité.

### **Délibération n° 2017/63 et 2017/64 : Augmentation du temps de travail Adjoint Administratif Territorial**

Toujours suite à la suppression des contrats aidés, Monsieur Le Maire propose d'augmenter le temps de travail de deux agents pour répondre à des besoins à l'école et dans les services administratifs.

Accord à l'unanimité.

### **Délibération n° 2017/65 : Soutien à la proposition de l'AMRF « IRMA » : les Maires ruraux de France solidaires avec les territoires**

Monsieur Le Maire propose de venir en aide aux territoires sinistrés par l'ouragan Irma, en faisant un don financier, à la Croix Rouge Française, d'un montant de 1 000 €.

Accord à l'unanimité.

### **Délibération n° 2017/ 66 :**

Monsieur le Maire propose d'effectuer une demande de subvention, auprès des services de l'Etat dans le cadre du FSIL, relative aux travaux sur les bâtiments ainsi que pour la maîtrise d'œuvre dans le cadre de l'aménagement du centre bourg.

### **Délibération n° 2017/ 67 : Subvention aux associations:**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des demandes de subvention ont été reçues en mairie. Elles ont été transmises à la commission concernée pour examen. Les adjoints en charge de ces demandes proposent :

Secours Catholique	:	100 €	Accord à l'unanimité.
Fête de l'économie locale (24 et 25 novembre)	:	200 €	1 Abstention
F.C. Vignoble	:	1 500 €	Accord à l'unanimité.
Association Pas-Cap	:	300 €	2 Abstentions
Basket Club Rab/Couf.	:	500 €	Accord à l'unanimité.

## **SMICTOM**

L'adjoint référent indique que le marché de fournitures pour les containers ordures ménagères et tri sélectif a été attribué.

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2018, mise en place du porte à porte.

Pour les ordures ménagères une collecte par semaine, pour le tri sélectif tous les quinze jours.

## **VOIRIE**

L'élu référent indique que les travaux de réfection des voiries débuteront la semaine prochaine.

Les zones concernées sont les suivantes :

- ≡ Zone des Massiès
- ≡ Chemin des Princes
- ≡ Chemin du Bouc

## **Point sur le CCAS :**

L'adjointe référente indique que plusieurs demandes d'aide sont à étudier.

Il est également indiqué que le repas des aînés se déroulera le 24 février prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 05.

<b>Délibérations</b>	<b>THEME</b>
DEL 2017/51	Modification de l'article 3 des statuts de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet
DEL 2017/52	Délégation du conseil municipal au Maire à signer avec la Communauté d'Agglomération la convention d'instruction des autorisations et actes d'urbanisme
DEL 2017/53	Demande de subvention à la Communauté d'Agglomération pour le lancement d'une étude sur l'habitat participatif
DEL 2017/54	Autorisation à défendre la commune dans le contentieux MULLIEZ-Commune de Couffouleux
DEL 2017/55	Institution d'une participation aux frais de branchement au réseau d'assainissement pour les constructions nouvelles
DEL 2017/56	Institution d'une participation aux frais de branchement au réseau d'assainissement pour les constructions existantes
DEL 2017/57	Demande de subvention au Conseil Départemental pour l'extension du réseau d'assainissement
DEL 2017/58	Demande de subvention à l'Agence de l'Eau Adour-Garonne pour l'extension du réseau d'assainissement
DEL 2017/59	Signature d'un avenant pour la gestion du service d'assainissement collectif
DEL 2017/60	Décision Modificative n° 2 – Budget commune -
DEL 2017/61	Décision Modificative n ° 3 – Budget commune
DEL 2017/62	Recrutement de personnel en contrat à durée déterminée
DEL 2017/63	Augmentation du temps de travail Adjoint Administratif Territorial
DEL 2017/64	Augmentation de temps de travail Adjoint Technique Territorial
DEL 2017/65	Soutien à la proposition d' l'AMRF « IRMA : les Maires ruraux de France solidaires avec les territoires ultra marins
DEL 2017/66	Demande de subvention aux services de l'Etat dans le cadre du FSIL
DEL 2017/67	Demande de subvention aux associations

Ainsi fait et délibéré le 19 septembre 2017

Le Maire,

<b>NOMS</b>	<b>ET</b>	<b>SIGNATURE</b>	<b>NOMS PRENOMS</b>	<b>SIGNATURES</b>
-------------	-----------	------------------	---------------------	-------------------

<b>PRENOMS</b>			
ASTRUC Sylvie		LAGANTHE René	
ATTALI François		LAURENT Sylvanie	
BASSEZ Dominique		LLEWELLYN Anthony	
CAMOLESE Stéphan		MAS Jean-Claude	
COUFFIGNAL Anne		MORGAIN Garance	
DAMEZ Olivier		PAGES Gisèle	
DAURES Philippe		ROLIN Claudine	
GENEVE Christelle		TENEGAL Denis	
JOLY Ananda		VERGNES Valérie	
JUAN Christophe			